

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi treize décembre deux mille vingt-deux à neuf heures vingt, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-12-80

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 décembre 2022.

CE-2022-12-81

Félicitations à monsieur David Boudreault

Il est résolu de féliciter monsieur David Boudreault, directeur des Transports et de la mobilité durable, pour son dévouement et son engagement envers la Ville et de souligner l'excellence de son travail dans le cadre de son intérim au poste de directeur général adjoint – développement durable, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2022-12-82

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-099-R-1](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-099-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2022-12-83

Besoin de main d'œuvre à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2022-112](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-112, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-12-84

Besoins de main d'œuvre à la Direction du génie et à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2022-115](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du génie et à la Direction générale, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-115, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage.

CE-2022-12-85

Contrat de travail d'un membre du personnel cadre contractuel à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2022-117](#)

Il est résolu de conclure le contrat de travail d'un membre du personnel cadre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GCH-2022-117, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-86

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-094](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-094, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-12-87

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-098](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-098, pour le maintien de leurs activités auprès de la population

l'évisienne.

CE-2022-12-88

Déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les formulaires de déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable, tel qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision ENV-TE-2022-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces formulaires et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-89

Réclamation de la subvention du ministère des Transports relative aux travaux de pavage 2022

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale* et que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- de confirmer que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme;
- d'approuver les dépenses admissibles à ce programme pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 73 299 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué;
- d'autoriser la greffière à signer le formulaire de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

CE-2022-12-90

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels préalables aux travaux de réfection des ponceaux

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-015](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels préalables aux travaux de réfection des ponceaux au montant maximal de 210 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

CE-2022-12-91**Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon**[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-017](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon au montant maximal de 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76.

CE-2022-12-92**Rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2022**[Document d'aide à la décision DEI-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2022, tel qu'il est présenté en annexe 1 de la fiche de prise de décision DEI-2022-005, selon les données au 18 novembre 2022.

CE-2022-12-93**Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité des finances du 28 novembre 2022**[Document d'aide à la décision FIN-2022-062](#)

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité des finances tenue le 28 novembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-12-94**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 20 octobre 2022**[Document d'aide à la décision FIN-2022-063](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 20 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-12-95**Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022**[Document d'aide à la décision FIN-2022-067](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, est déposée, à titre d'information.

CE-2022-12-96**Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 octobre**

2022 et de la liste des crédits additionnels pour la même période
[Document d'aide à la décision FIN-2022-068](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 octobre 2022 et la liste des crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-12-97

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications des usages autorisés et ajustements de certaines dispositions normatives dans les zones situées en bordure de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-058. Ce projet de règlement a pour objet :

- de retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C309 Combustibles sauf débit d'essence et C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans de la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2765;
- d'ajouter le groupe d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises et la classe d'usages C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications de la zone C2776 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe et à cette classe d'usages puis y retirer la classe d'usages I203 Produits de plastique;
- d'ajouter les groupes d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises et C8 Service d'entreposage intérieur, les classes d'usages C311 Transport de marchandises, messagerie, C312 Entretien, mécanique, remorquage, réparation, remisage ou stationnement de véhicules lourds (autobus, camion, etc.) ou de machinerie agricole et C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2778 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes et classes d'usages puis y retirer la classe d'usages C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.);
- d'ajouter le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2784 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages puis y retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) et C401 Mécanique de véhicules (sauf véhicules lourds) ainsi que la « Note 262 »;
- d'ajouter les groupes d'usages C3 Commerce au détail et de gros et services para-industriel et C8 Service d'entreposage intérieur à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2798 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes d'usages puis y retirer les classes d'usages C306 Service de soudure, C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans, C315 Construction,

démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres et C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) ainsi que l'usage spécifiquement prohibé relatif à la classe d'usages C209 Pièces de véhicules moteurs;

- d'ajouter les groupes d'usages C3 Commerce au détail et de gros et services para-industriel et C8 Service d'entreposage intérieur à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2818 ainsi que les dispositions applicables à ces groupes d'usages puis y retirer les classes d'usages C304 Outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans, C312 Entretien, mécanique, remorquage, réparation, remisage ou stationnement de véhicules lourds (autobus, camion, etc.) ou de machinerie agricole, C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture), H10 Habitation Multifamiliale isolée ainsi que la « Note 95 »;
- d'ajouter le groupe d'usages C2 Commerce au détail et service sensible au transport de marchandises à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2840 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages;
- d'ajouter le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules à la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2842 ainsi que les dispositions applicables à ce groupe d'usages puis y retirer les classes d'usages C306 Service de soudure et C310 Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans;
- de retirer les classes d'usages C300 Véhicules lourds, C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres et I207 Bois sauf scierie de la colonne « Usage autorisé » de la grille des spécifications applicable à la zone C2872;
- de modifier la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de la grille des spécifications applicable à la zone C2873 de manière à y permettre un maximum de 18 logements et prévoir les dispositions applicables à cette classe d'usage puis retirer le groupe d'usages C4 Commerce au détail et service de proximité pour les véhicules et les classes d'usages H1 Habitation Unifamiliale isolée et H4 Habitation Bifamiliale isolée de cette même zone;
- de modifier l'identification de la zone C2873 par « M2873 » afin qu'elle corresponde à une dominance d'usage multifonctionnelle;
- de modifier la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de la grille des spécifications applicable à la zone M2880 de manière à y permettre un maximum de 18 logements et prévoir les dispositions applicables à cette classe d'usage puis retirer les classes d'usages C323 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture), C401 Mécanique de véhicules, I208 Meuble et ameublement, H1 Habitation Unifamiliale isolée, H4 Habitation Bifamiliale isolée ainsi que la « Note 189 » de cette même zone;
- de retirer les notions de contingentement des usages des grilles des spécifications des zones C2776, C2784, C2798, C2818, C2840, C2872 et M2880;
- d'harmoniser les normes de lotissement, les superficies maximales de plancher, les superficies d'occupation au sol minimum, les hauteurs et les marges de recul présentes aux grilles des spécifications des zones C2765, C2776, C2778, C2784, C2798, C2818, C2840, C2842, C2872, C2873 et M2880;
- d'introduire des dispositions spécifiques relatives aux zones tampons pour les zones C2778, C2784 et C2798;

- de remplacer les dispositions spécifiques applicables à la zone C2818;
- d'interdire l'entreposage extérieur pour les classes d'usages des groupes C3 et/ou C4 qui sont autorisées dans les zones C2765, C2776, C2778, C2784, C2798, C2818, C2840, C2842 et C2872.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-12-98

Entente d'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières d'excursion et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2022-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières d'excursions et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-067, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-99

Modification à la résolution CE-2022-08-73 « Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation du 1^{er} juin 2022 » et dépôt du compte-rendu des rencontres du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation des 6 juillet et 24 octobre 2022

[Document d'aide à la décision DEV-2022-115](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-08-73 « Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation du 1^{er} juin 2022 », par le remplacement du compte-rendu joint à la fiche de prise de décision DEV-2022-107, par celui joint à la fiche de prise de décision DEV-2022-115.

Le compte rendu des rencontres du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation des 6 juillet et 24 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-13-00

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. (terrain situé dans le parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-140](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, tel qu'il est

annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-140, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-13-01

Règlement établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes

[Document d'aide à la décision DEV-2022-141](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide aux entreprises commerciales innovantes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-141. Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de prêt, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, LQ 2021, c. 7.

CE-2022-13-02

Attribution de contrats de gré à gré concernant la relocalisation et l'enfouissement de lignes aériennes à Bell Canada, Vidéotron et Telus (projet de voies réservées sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture)

[Document d'aide à la décision APP-2022-226](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats de gré à gré suivants :

- ✓ un contrat de gré à gré relatif à la relocalisation de la ligne aérienne de Bell Canada sur le boulevard Guillaume-Couture entre la route du Président Kennedy jusqu'à environ 100 mètres à l'Est du boulevard Alphonse-Desjardins (tronçon 3) dans le cadre des travaux de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, à l'entreprise Bell Canada, pour une dépense estimée à 229 014 \$, avant TPS et TVQ, facturé au coûtant réel, pour une durée approximative de 12 mois, conformément à sa soumission en date du 17 août 2022;
- ✓ un contrat de gré à gré relatif à la relocalisation de la ligne aérienne de Vidéotron sur le boulevard Guillaume-Couture entre la route du Président-Kennedy jusqu'à environ 100 mètres à l'Est du boulevard Alphonse-Desjardins (tronçon 3) dans le cadre des travaux de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, à l'entreprise Vidéotron ltée, pour une dépense estimée à 278 845,75 \$, avant TPS et TVQ, facturé au coûtant réel, pour une durée approximative de 12 mois, conformément à sa soumission en date du 23 novembre 2022;
- ✓ un contrat de gré à gré relatif à l'enfouissement des lignes aériennes de Bell Canada sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault jusqu'à environ 100 mètres à l'Est de la rue de Mercure (tronçon 9) dans le cadre des travaux de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, à

l'entreprise Bell Canada, pour une dépense estimée à 1 400 000 \$, avant TPS et TVQ, facturé au coûtant réel, pour une durée approximative de 42 mois, conformément à sa soumission en date du 7 octobre 2021;

- ✓ un contrat de gré à gré relatif à l'enfouissement des lignes aériennes de Vidéotron sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault jusqu'à environ 100 mètres à l'Est de la rue de Mercure (tronçon 9) dans le cadre des travaux de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, à l'entreprise Vidéotron ltée, pour une dépense estimée à 410 836,46 \$, avant TPS et TVQ, facturé au coûtant réel, pour une durée approximative de 42 mois, conformément à sa soumission en date du 21 septembre 2021;
 - ✓ un contrat de gré à gré relatif à l'enfouissement des lignes aériennes de Telus sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault jusqu'à environ 100 m à l'Est de la rue de Mercure (tronçon 9) dans le cadre des travaux de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, à l'entreprise Telus, pour une dépense estimée à 192 322,40 \$, avant TPS et TVQ, facturé au coûtant réel, pour une durée approximative de 42 mois, conformément à sa soumission en date du 2 décembre 2021;
- de désigner le directeur de l'Approvisionnement, le directeur du Transport et de la mobilité durable et le directeur général adjoint - développement durable, à titre de représentant de la Ville et des autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-13-03

Option de renouvellement pour une année supplémentaire du contrat relatif aux services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux (regroupement des deux lots)

[Document d'aide à la décision APP-2022-233](#)

Il est résolu d'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année additionnelle prévue au contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux, attribué par la résolution CE-2020-02-32, pour une dépense estimée à 315 603,38 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation des prix applicable, pour le regroupement des deux lots, le tout conformément à l'appel d'offres 2019-55-129 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-13-04

Acquisition des parties des lots 3 208 916, 5 578 574 et 5 591 453 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-040](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 3 208 916 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 53,4 mètres carrés, une partie du lot 5 578 574 de ce cadastre d'une superficie

approximative de 67,5 mètres carrés, et une partie du lot 5 591 453 de ce cadastre d'une superficie approximative de 179,5 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-040, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition

CE-2022-13-05

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022

[Document d'aide à la décision TMD-2022-027](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-13-06

Attribution du contrat pour la fourniture de filtres à manches et de cages métalliques pour les dépoussiéreurs de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-236](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de filtres à manches et de cages métalliques pour les dépoussiéreurs de l'incinérateur (demande de prix 2022-70-228), à Filterfab company, pour une dépense estimée à 104 319,20 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-13-07

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des employés municipaux (section locale 2334) et un membre du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2022-114](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-114, d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre et de conclure la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des employés municipaux (section locale 2334) et un membre du personnel, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-13-08

Affectation temporaire d'un régisseur à la Direction de la vie communautaire et lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des employés municipaux (section

locale 2927 SCFP) et le membre du personnel
[Document d’aide à la décision GCH-2022-116](#)

Il est résolu d’affecter temporairement monsieur Michaël Beaulieu à titre de régisseur à la Direction de la communautaire à compter du 2 janvier 2023, de conclure la lettre d’entente à intervenir à intervenir avec l’Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des employés municipaux (section locale 2927 SCFP) et le membre du personnel, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2022-116, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-13-09

Modification de la résolution CE-2022-10-83 « Aide financière au Régiment de la Chaudière »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-10-83 « Aide financière au Régiment de la Chaudière » par le remplacement, dans le titre et à l’alinéa, des mots « au Régiment de la Chaudière » par les mots « à la Fondation du Musée du Régiment de la Chaudière ».

CE-2022-13-10

Aides financières à des organismes sportifs
[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2022-031-R-3](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’accorder aux organismes de la communauté les aides financières non récurrentes indiquées selon les modalités de versement prévues à l’annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-031-R-3, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu d’accorder à l’organisme de la communauté l’aide financière non récurrente indiquée selon les modalités de versement prévues à l’annexe 2 de cette fiche de prise de décision, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-13-11

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 12.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
